

A votre disposition pour vous accompagner dans votre parcours de soin....

Des soins prescrits par les équipes médicales nécessitent que vous vous rendiez de façon ponctuelle ou itérative auprès d'un service hospitalier ou extra-hospitalier.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez dans cet accompagnement.

Encadrée par un infirmier, notre équipe paramédicale d'ambulanciers est convaincue que le soin débute au départ de votre domicile et accorde une attention toute particulière au rôle qui lui incombe.

Soyez convaincus que notre structure s'attache au respect des règles du secret médical et apporte un soin particulier aux protocoles de désinfection et d'hygiène afin de vous garantir des conditions optimum de transport.

Sachez que nos équipes embarquées sont en lien permanent avec un régulateur qui organise les missions pour répondre au mieux aux différents impératifs horaires et de lieux de chacun de nos patients.

Ce régulateur est joignable 24h/24 et 7j/7 au 02 51 27 85 83.

Ne jamais hésiter à lui faire remonter les éventuels désagréments rencontrés.

Durant vos prises en charge nous pourrions être amenés à vous interroger afin d'obtenir votre accord pour réaliser un éventuel transport simultané.

Cela signifie qu'un autre patient peut partager le transport dans le véhicule.

Sachez que les transports simultanés sont minorés de 25%.

Si ils participent à la diminution des dépenses de santé, ils s'inscrivent aussi dans une démarche éco-citoyenne .

En ce qui concerne la facturation de votre transport auprès de votre caisse primaire et mutuelle, nous sommes en mesure de gérer l'ensemble de votre dossier.

L'équipe administrative reste à votre disposition pour tous renseignements éventuels.

Nous vous rappelons que vous devez avoir en votre possession la PMT (prescription médicale de transport) le jour du transport.

Les PMT prescrites le jour même ou à posteriori sont refusées par vos caisses primaires et nous contraignent malheureusement à vous facturer directement le transport.

De plus, n'oubliez pas que toutes les mutuelles ne font pas le tiers payant avec les partenaires ambulanciers.

Le cas échéant, nous serons amenés à solliciter cette part de 35% que votre mutuelle vous aurait versé directement.

Nous défendons chaque jour le concept suivant :

« La finalité de notre activité professionnelle est l'accompagnement au soin, le transport n'est que notre vecteur »

Nous développons ainsi depuis plusieurs années un partenariat très étroit avec le SAMU 85 et les équipes de SMUR.

Nous disposons aujourd'hui d'un véritable potentiel humain et matériel pour intervenir dans le cadre de missions de soins et de secours d'urgence auprès de la population.

Chaînon indispensable dans la chaîne de soins, nous restons à votre écoute et votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Adeline & Marc Villain

Gérants AGV